

Annonay le 26 août 2024

L'inspecteur de l'éducation nationale

- A Mesdames et Messieurs les directeurs d'école,
Mesdames et Messieurs les Enseignants,
Mesdames et Messieurs les membres du Pôle ressource

NOTE DE SERVICE N°2 : POLE RESSOURCE DE LA CIRCONSCRIPTION

Inspection de
L'Education Nationale

Circonscription
d'Annonay

Affaire suivie par IEN

Téléphone
04.75.33.71.21

Mél. :
ce.ia07-IEN-
annonay@ac-grenoble.fr

Adresse postale
Rue Jacques Prévert

07100
Annonay

Textes de référence :

- Code de l'éducation
- Circulaire du 26 juin 2024 fixant les orientations nationales pour la **rentrée 2024**
- Circulaire départementale du 27 février 2023 sur la **poursuite de la scolarité dans le 1er degré**
- Décret n° 2018-119 du 20 février 2018 **concernant les dispositions relatives au redoublement**
- Circulaire n° 2017-079 du 28 avril 2017 concernant **les missions des psychologues de l'éducation nationale**
- Circulaire n° 2014-107 du 18 août 2014 relative à l'**Adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap -Fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées aux élèves rencontrant des difficultés (Rased) et missions des personnels qui y exercent.**

1. Rappel de quelques principes

Le pôle ressource de la circonscription regroupe tous les personnels que l'IEN peut solliciter pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école : conseillers pédagogiques, enseignants référents et membres du RASED (psychologues scolaires et enseignants spécialisés). Il englobe le RASED dans un champ d'action élargi aux personnels sociaux et de santé de l'Education nationale et ses proches partenaires (équipe ASH, Infirmières, EMAS mais également DITEP, IME, CMP, CMPP). L'objectif de ces professionnels mobilisés dans le cadre du pôle ressource est de prévenir et de remédier aux difficultés qui se manifestent dans les écoles afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves.

La difficulté, inhérente au processus même d'apprentissage, est en premier lieu prise en compte par chaque enseignant dans son action en classe.

Les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires aident à analyser les situations, à reconnaître et prendre en compte les besoins des élèves et à construire des réponses adaptées.

Ils contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre des PAP (Plans d'Accompagnement Personnalisés) et au suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS) au travers du MOPPS (documents de mise en œuvre du PPS).

Leur expertise est une ressource et un appui pour l'équipe enseignante dans les relations avec les familles des élèves rencontrant des difficultés ou en situation de handicap.

Dans certaines situations un suivi de l'élève peut être mis en œuvre.

Si les démarches administratives ont évolué (cf circulaire départementale du 27 février 2023 relative à la poursuite de la scolarité dans le 1er degré), **le maintien dans un même niveau ne peut qu'être exceptionnel.** Toutes les études montrent qu'à plus ou moins long terme les redoublements sont inefficaces voir néfastes aux apprentissages et parcours des élèves maintenus. Par ailleurs, toutes les mesures de droit commun doivent avoir été éprouvées avant que ne soit envisagé le maintien et qu'il soit proposé aux familles.

Les membres du pôle ressource ont toute latitude à être force de proposition pour contribuer à la réflexion des équipes autour de la question de la fluidité des parcours d'élèves. **Aucun élève ne peut être maintenu dans un niveau inférieur hors procédure départementale.**

2. Sollicitation et modalités d'intervention des maitres E et psychologues scolaires



Les enseignants présentent un élève au pôle ressource lorsqu'ils ont épuisé toutes les réponses au sein de la classe et du cycle, **notamment après l'établissement et la mise en œuvre d'un PPRE**. L'appui du pôle ressource sera sollicité en cas de difficultés **importantes et à risque de pérennisation** : adaptation à l'école (perturbations relationnelles ou affectives), problèmes de développement ou retards d'apprentissage.

Priorités :

Les interventions des maîtres E concerneront en priorité les **élèves du cycle 2 (du CP au CE2)** dans la perspective de la prévention et de l'aide au dépassement des difficultés scolaires importantes et de la maîtrise de la lecture. Une attention particulière à la maîtrise du langage oral pourra toutefois permettre également une intervention du pôle ressource auprès des élèves de grande section ou de cycle 3, **à partir du 3^{ème} trimestre, après information et avis de l'IEN.**

Secteurs et possibilités d'intervention :

Concernant l'aide pédagogique, chaque territoire d'intervention d'un maitre E est divisé en deux secteurs. Les écoles de secteur 1 bénéficieront prioritairement des prises en charge d'élèves selon un calendrier construit par le maitre E avec les écoles. Les écoles en secteur 2 pourront bénéficier de journées de présence du maitre E dans l'école pour un travail d'observation en classe et de réflexion avec l'équipe lors de conseil de maitres. Ces temps permettront conseils et partage d'outils. Un calendrier sera également construit par le maitre E avec les écoles de son territoire.

Ces secteurs peuvent évoluer en cours d'année en fonction des besoins identifiés notamment au regard des résultats aux évaluations nationales. Les équipes de secteur 2 peuvent interpeller la circonscription en cas de besoin pour un accompagnement CPC.

Démarche :

Les équipes envoient au maitre E ou psychologue de leur secteur les fiches de demande d'aide ou le PPRE rédigé. En secteur 2 elles se coordonnent avec lui pour une participation **à des temps de conseils** dédiés à l'analyse des situations des élèves en difficultés.

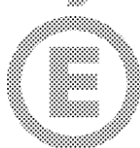
Un calendrier sera fourni aux écoles par le maitre E d'un territoire pour leur indiquer les périodes lors desquelles il pourra intervenir dans l'année. Pour les demandes de prises en charge pédagogique **une date limite d'envoi des demandes** est à respecter afin que leur traitement puisse s'effectuer dans de bonnes conditions (voir les modalités avec le maître E de votre territoire). **Le support de cette demande à utiliser est la fiche de demande d'aide ou le PPRE rédigé. Les parents de l'élève sont associés tout au long de la démarche** : demande d'intervention, autorisation de prise en charge et bilan.

IMPORTANT :

Les interventions des maitre E dans les écoles de secteur 1 devront privilégier les interventions massées en classe sur de courtes périodes (4/5 semaines). En cas de prise en charge externalisée d'un groupe la durée de prise en charge ne devra pas dépasser celle d'une période sans qu'un bilan soit effectué. Il conviendra de mettre en œuvre une ou plusieurs séances en fin de prise en charge en co-intervention au sein du groupe classe, pour faciliter le transfert des acquis.

3- L'EMAS Nord Ardèche

L'**EMAS** (Equipe Mobile d'Appui Médico-social à la Scolarisation des enfants en situation de handicap) a pour rôle de **soutenir et renforcer l'école inclusive**. Ses missions sont de participer à des actions de sensibilisation pour les professionnels des établissements scolaires accueillant un ou plusieurs **élèves en situation de handicap** et d'apporter appui et conseil à ces établissements en cas de difficultés. Elles peuvent être sollicitées directement par les écoles par mail (EMAS@folardeche.fr) ou via le pôle ressource. Il conviendra de mettre en copie la circonscription en cas de sollicitation directe.



Annexe 1 : Secteurs d'intervention

- Psychologues de l'Education Nationale :

Nom : Manouck Bondaz Mail : Manouck.Bondaz@ac-grenoble.fr 06 27 72 61 14	Ecoles de : Font Chevalier elem et mat, Champ de Mars, Cordeliers, Vissenty elem et mat, Boulieu, Vocance, Vanosc, St Alban d'Ay, St Marcel les Annonay, St Clair, Villevocance, Roiffieux
Nom : Céline Boisson Mail : Celine.Stern@ac-grenoble.fr	Ecoles de : Cance-Malleval, Jean Moulin, Ripaille, Davézieux elem et mat, St Cyr, Vernosc, Quintenas, St Romain d'Ay, Ardoix, Préaux, St Jeure d'Ay, Satillieu, Eclassan
Nom : Mail : Tel :	Ecoles de : Van Gogh, Daudet, Félines, Peaugres, Charnas, RPI Brossainc-St Jacques d'Atticieux, Limony, Serrières, Champagne, Peyraud, Andance, St Désirat, RPI Bogy-Colombier, Talencieux, Sarras, Arras

- Enseignants spécialisés à dominante pédagogique (E) :

Nom : Charreyron Marielle Mail : Marielle.Seauve@ac-grenoble.fr	<u>Ecoles secteur 1 :</u> Davézieux, St Cyr, Andance, Talencieux <u>Ecoles secteur 2 :</u> St Désirat
Nom : Christine Cognet Mail : Christine.Cognet@ac-grenoble.fr	<u>Ecoles secteur 1 :</u> Champagne, St Marcel-lès-Annonay, Boulieu-lès-Annonay, Peaugres, Félines <u>Ecoles secteur 2</u> RPI Bogy ou Colombier le cardinal, St Clair, Charnas, Brossainc, Serrière, Limony
Nom : Pierre Girard Mail : Pierre.Girard@ac-grenoble.fr	<u>Ecoles secteur 1</u> Malleval-Cance, Cordeliers <u>Ecoles secteur 2</u> Roiffieux, Vanosc, Villevocance, Vocance
Nom : Guillaume Ronzon Mail : Guillaume.Ronzon@ac-grenoble.fr	<u>Ecoles secteur 1</u> Ardoix, Préaux, Satillieu, Quintenas, Sarras, Eclassan <u>Ecoles secteur 2</u> Arras, St Alban d'Ay, St Romain d'Ay, St Jeure d'Ay
Nom : Corinne Mourin Mail : Corinne.Mourin@ac-grenoble.fr	<u>Ecoles secteur 1</u> Van Gogh-Daudet, Vissenty <u>Ecoles secteur 2</u> Vernosc
Nom : Eléonore Vaissière Mail : Eleonore.Vaissiere@ac-grenoble.fr	<u>Ecoles secteur 1</u> Jean Moulin, Font chevalier élémentaire et maternelle, Ripaille <u>Ecoles secteur 2</u>